



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 9 septembre 2024, à 19h00, au 41, avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous énumérée :

Pour les lots 6 456 515 et 6 456 516, 40 et 42, Allée du Golf, cette demande a pour objet :

- D'autoriser la construction d'un établissement d'hébergement sur chacun des lots à 2.5 mètres de la ligne arrière au lieu de 7.5 m;
- Le tout en vertu du règlement de zonage #07-2012, de la grille des spécifications, section I, feuillet B-24;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 16^{ième} jour du mois d'août 2024.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, greffière-trésorière par intérim